



NOTICE D'AIDE A LA PRESENTATION D'UN PROJET CLUB Orientation régionale CNDS 2012

Ce document a pour objectif de donner quelques repères pour la présentation du projet du club ; description, valorisation et priorisation des objectifs que le club a et veut se donner dans les champs sportifs, sociaux, éducatifs et économiques. C'est un outil d'accompagnement, support du dialogue entre le club et l'Etat qui permet de faciliter la présentation du projet.

Cette démarche fait référence aux orientations de la part territoriale du CNDS 2012.

Le club développe son projet dans le cadre de la politique fédérale déclinée par la ligue et le Comité Départemental. Il inscrit son action sur le territoire dans lequel d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales, contribuent, en complémentarité, à la mise en place d'une politique sportive locale.

Au regard des objectifs dans les champs sportifs, éducatifs, sociaux, économiques, le club veille à se donner des indicateurs sur les résultats qu'il vise.

Des fiches annexes permettent de développer certains aspects de ce projet :

- l'éthique et l'engagement éducatif du club
- le développement durable
- le service civique et l'éthique sportive

Présentation du projet du club

Les éléments constitutifs du projet :

Le projet de club est composé de 4 volets :

- le volet sportif
- le volet éducatif
- le volet social
- le volet économique

Volet sportif

- 1) **les activités proposées et/ou disciplines**
- 2) **les fonctions assurées : Initiation, Compétition, Loisir /Bien-être**
- 3) **les pratiquants concernés par chacune des fonctions citées précédemment :**
 - le nombre d'adhérents
 - le nombre de licenciés par tranche d'âge (-18 ans/18 ans et +) et par genre
 - les territoires d'habitation des pratiquants (urbain, rural...)
 - le territoire d'implantation du club (quartier urbain, rural...)

4) les modalités d'accueil correspondant aux fonctions assurées :

- l'offre de pratique adaptée à la diversité des publics accueillis (séniors, personnes en situation de handicaps, femmes, enfants, jeunes...)
- les modalités de prise en charge selon les publics (effectifs, créneaux horaires, utilisation d'espaces, nombre et qualification des intervenants...)
- les modalités prises ou prévues pour l'amélioration (formations, nouvelles activités, disponibilités des équipements...).

5) l'organisation (et/ou participation) à des manifestations éco-responsables

Volet éducatif : l'association précise ses objectifs éducatifs (transmission de valeurs, de comportement et de savoirs)

1) la présentation des chartes, labels ou codes de la discipline auxquels le club se réfère :

- le thème ou les thèmes
- l'origine de la charte, du label ou du code
- la date de mise en place
- le public visé
- l'implication des bénévoles et des professionnels

2) les valeurs de référence auxquelles le projet se réfère (thématiques) :

- transmission de savoir être,
- éthique,
- solidarité,
- engagement citoyen,
- éco-citoyenneté
- respect de l'autre et lutte contre les discriminations et violences
- promotion de la santé
- lutte contre le dopage
- autres

3) les modalités de développement des thématiques :

- comment les dirigeants et l'encadrement veillent au respect des valeurs dans les comportements,
- actions d'information, de sensibilisation, de formation

4) Les partenaires du club qui participent au projet en fonction des thématiques (institutions, collectivités, autres associations, partenaires privés, ou autre à préciser).

5) Au-delà de la pratique sportive, types de participation des adhérents à la vie du club :

- participant à l'assemblée générale
- conseil de jeunes
- commissions
- mobilisation des adhérents, des familles, des bénévoles à travers des actions (organisation, événement, journal, ...)
- engagement dans une formation

Volet social : l'association indique en quoi les initiatives prise peuvent favoriser l'accès à la pratique sportive des personnes qui en sont éloignées

- 1) **l'identification et la connaissance des publics éloignés de la pratique**
- 2) **les initiatives prises pour améliorer l'accès des personnes éloignées du sport ; éloignement géographique, différence de culture, personnes aux revenus modestes, jeunes filles des quartiers, personnes en situation de handicaps...**
- 3) **les moyens mis en œuvre :**
 - équipements utilisés par le club pour accueillir ces publics
 - implantations territoriales nouvelles ou mutualisation de moyens : antennes sur es sites repérés...
 - concertation avec les collectivités / avec les associations / autres acteurs...
 - activités parents / enfants
 - tarifications diversifiées : utilisation d'aides à la personne
 - formation spécifique de l'encadrement
 - actions en faveur de publics spécifiques (milieu carcéral, foyer d'urgence ou d'insertion...)
- 4) **les méthodes**
 - variété de l'offre : ouverture de sections loisirs, d'écoles de sport.... sur un site
 - informations générales ou ciblées, portes ouvertes, invitation à la découverte, utilisation du réseau local, promotion tarifaire
 - implication dans des démarches pour sensibiliser de nouveaux publics : accompagnement éducatif...
- 5) **type de partenariat**
 - animation de réseaux ou collaboration avec des structures / organismes à but spécifiques (APF, Comité handisport, sport adapté, associations locales, services de l'Etat, structures sociales ou éducatives...).
 - lien et implication avec d'autres dispositifs (politique ville, service civiques, etc...)

Volet économique : cette partie est consacrée à l'analyse des moyens que se donne l'association pour la réalisation et la pérennité de son projet : l'organisation de la structure, la répartition des charges et des ressources, les moyens mobilisés, les nouveaux besoins et les nouvelles ressources.

- 1) **l'organisation générale du club pour assurer ses missions :**
 - présentation de l'organigramme notamment

Moyens humains

- ressources humaines de l'association : répartition des responsabilités entre les membres du club (bénévoles, salariés)
 - part du budget lié aux personnels rémunérés
 - qualifications, formations fédérales, d'Etat, et continue...
 - nombre d'emplois aidés (PSE)
- 2) **le budget du club :**
 - présentation des recettes et dépenses avec si possible une projection sur les années à venir
 - prix de la cotisation
 - prix de la licence

3) les moyens matériels :

- locaux, véhicules, matériels...

4) la mutualisation de moyens avec d'autres associations (matériel, encadrement, équipements, groupement d'employeurs...)

5) les nouveaux besoins : charges nouvelles, développement nécessaire de l'emploi, coût nouveau

6) la recherche de partenaires publics et privés (monde économique), sponsoring, mécénat.

Dans chaque volet, il est opportun d'identifier :

- les leviers, les atouts et les difficultés rencontrées

Les projets s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable et dans une recherche d'innovation sociale. Cette présentation pour l'année 2012 pourra être accompagnée, si cela s'avère possible, d'éléments relatifs aux prochaines années (plan pluriannuel) permettant d'inscrire les actions dans la durée.